

ABATTEMENTS APPLICABLES EN 2008

EN CAS DE SUCCESSION OU DE DONATION

Montant des abattements	Succession	Donation
Conjoint et partenaire lié par un pacs	Exonération	76 988 €
Ascendants ou enfants vivants ou représentés	151 950 €	151 950 €
Petits enfants	-	30 390 €
Arrières petits enfants	-	5 065 €
Frères et soeurs	15 195 €	15 195 €
Frères et sœurs sous certaines conditions	Exonération	15 195 €
Neveux et nièces	7 598 €	7 598 €
Abattement à défaut d'autres abattements	1 520 €	1 520 €
Personnes handicapées	151 950 €	151 950 €